Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID: 059-215902768-20250922-D14DU220925-DE

DEPARTEMENT DU NORD
-----ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GUESNAIN

Séance du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 15 septembre 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

en exercice : 27Présents : 22

> Votants: 25 (dont 3 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline - Maire

Mesdames et Messieurs CANIVET Bertrand - TAIRA Marylène - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - PILNIAK Alain - CASPERS Mauricette - CARRE Odilon **Adjoints**

Mesdames et Messieurs SENEZ Jean-Pierre — PLANCKE Dorothée - LAMBERT Gaston - KHELIFA Armelle — MARTIN Nuccia - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - DOISY Bernard - KAPOUN Jean-Jacques - SAENEN Romuald - BLANCHARD Perrine - MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain - DUCATILLON Béatrice — Conseillers

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame Maryline LUCAS Madame WILLERVAL Aurore à Madame Marylène TAIRA Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SAENEN Romuald

Absents:

Monsieur GOLA Eric - Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

<u>DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u>

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en matière de droit de préemption urbain selon le tableau joint en annexe.

Le Maire le GUESMAIN Certifié par le JUAI Le Maire le Principal de maire le Principal de Certifié par le JuAI Le Maire le Principal de Certifié par le JuAI Le Maire le Principal de Maire, le Maire

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du 22 septembre 2025 ci-dessus mentionné,

Le Secrétaire de séance,
DE GZESNAIN

Mohamed LAHSEN BEN BRAHIM

Hoon

DECISIONS EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN 2025

°N	PROPRIETAIRE	Adresse	Situation du bien	Désignation	Mandataire	Décision	
13/2025			60 rue Jacques Brel	AA 166 AA 169 AA 170		Non	
14/2025	Maisons et Cités		6 rue de Chatillon	AH 314		Non	
15/2025	Maisons et Cités		19 rue de Gennevilliers	AH 212		Non	
16/2025			261 rue Youri Gagarine	AH 26		Non	
17/2025			2 rue de l'égalité	AB 29		Non	
18/2025			77 rue des Acacias	AD 18 AD 19		Non	
19/2025			375 Boulevard Pasteur	AC 75 AC 76		Non	
							-

Envoyé en préfecture le 07/10/2025 Reçu en préfecture le 07/10/2025

ID: 059-215902768-20250922-D14DU220925-DE

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), certaines données personnelles ont été masquées dans ce document afin de protéger la vie privée des individus.

Fait à Guesnain, le 22 août 2025